

Projet éolien de la Souche

Communes de Froimont-Cohartille et Pierrepont

Lettre d'information #1 - septembre 2022

Le mot de l'équipe projet

Madame, Monsieur,

Depuis près de deux ans, nous étudions la faisabilité d'un projet éolien sur les communes de Froimont-Cohartille et Pierrepont. Une première phase a consisté à nous assurer de l'approbation des Conseils municipaux, et à obtenir par la suite l'accord des propriétaires et exploitants de la zone.

Suite à cela, nous avons lancé au début de l'année 2021 les études nécessaires au développement du projet (vent, environnement, paysage, acoustique). Ce sont ces longues études (deux ans environ) qui nous permettent de définir le projet, au regard des différents enjeux de la zone, tant sur un plan écologique qu'humain. Elles nous permettent à terme de répondre aux questions suivantes : combien d'éoliennes ? De quelle taille ? À quels emplacements ?

Ce projet de transition énergétique et écologique, nous continuerons à le développer en toute transparence et en concertation avec le territoire, afin de le soumettre à l'administration d'ici la fin d'année.

Bonne lecture à vous !



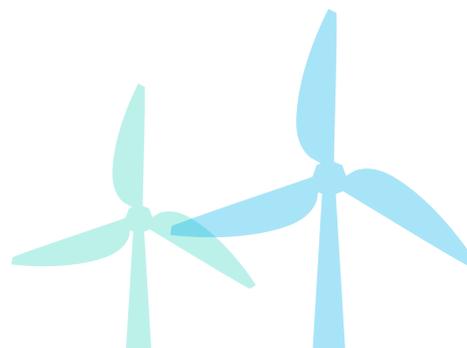
Thomas HERBULOT

Chef de projets
thomas.herbuloth@rwe.com



Florian LANGLET

Responsable nouveaux projets
florian.langlet@rwe.com



Les grandes étapes du projet

Rencontre des élus,
propriétaires et exploitants

2020

2021
2022

Réalisation des
études

Dépôt d'un dossier
en Préfecture

Décembre
2022

Année
2023

Instruction et examen
du dossier par l'Etat

Enquête publique

Début
2024

Décision
Préfecturale

Construction

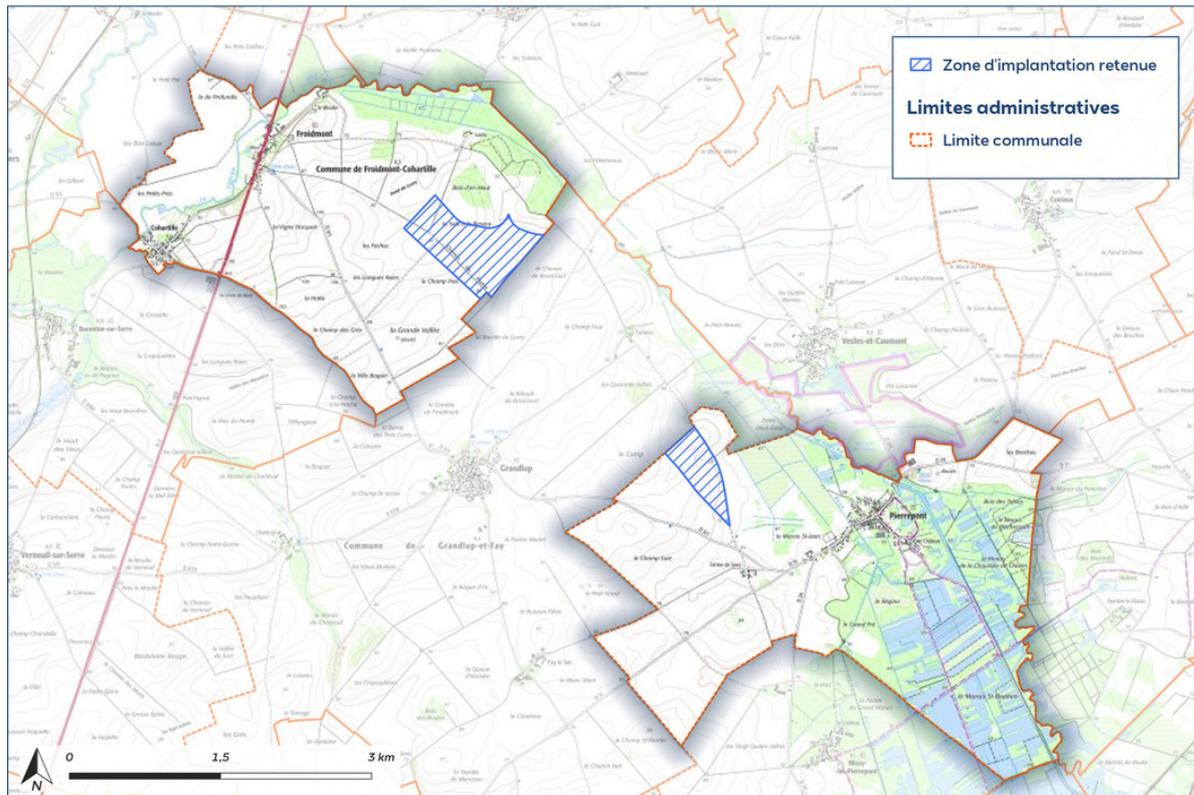
2024

2026

Le potentiel éolien du projet

PROJET EOLIEN DE LA SOUCHE

RWE



La zone de projet concerne les communes de Froidmont-Cohartille et Pierrepont, la commune de Grandlup-et-Fay n'ayant pas souhaité prendre part au projet. L'implantation sera présentée en octobre 2022 dans la prochaine lettre d'information.



6

Potentiel d'éoliennes

d'une hauteur de 150 à 165 mètres
en bout de pale



3 à 5,7

MW

de puissance unitaire



22 100

habitants

alimentés (chauffage compris)

Les bénéfices pour le territoire

Les bénéfices pour le territoire sont multiples. Comme toute installation, le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités. Ces éléments sont détaillés ci-dessous.

Retombées fiscales* estimées pour 6 éoliennes de 4,2MW

Commune de Froimont - Cohartille	21.800 € / an
Commune de Pierrepont	21.800 € / an
Communauté de communes du Pays de la Serre	118.600 € / an
Département de l'Aisne	77.600 € / an

*simulation faite le 19 août 2022 et basée sur les dispositions fiscales de 2020 (source : impots.gouv.fr)

Les différentes études réalisées

L'étude des vents

L'analyse de la ressource locale en vent figure parmi les études essentielles à réaliser lors du lancement d'un projet éolien. La conception du projet (implantation et modèle retenu d'éolienne) dépend en partie de ces données. Un mât de mesure des vents, d'une hauteur de 100 mètres, a été installé au cœur de la zone de projet sur la commune de Froidmont-Cohartille en mars 2021. Afin d'obtenir des données précises, les vents sont étudiés sur une durée d'environ deux ans.

Des girouettes et anémomètres y sont installés à différentes hauteurs. Ces instruments nous donnent des informations sur la vitesse et la direction des vents dominants. En plus de nous permettre d'estimer la production électrique du futur parc, ces données servent également à calibrer l'étude acoustique du projet.

Des micros sont également installés pour enregistrer l'activité des chiroptères (chauves-souris) en altitude, dans le cadre de l'étude écologique.

L'étude paysagère

L'étude paysagère du dossier est réalisée par le bureau d'étude expert ATER Environnement, expérimenté dans le domaine de l'éolien dans toute la région.

L'étude paysagère permet de faire ressortir les enjeux relatifs au cadre de vie des riverains, du patrimoine et monuments remarquables, ainsi que des grandes aires paysagères de la région. Elle permet ainsi d'orienter le projet vers une implantation cohérente avec son territoire. Le contexte éolien déjà présent est également pris en compte, pour obtenir une géométrie y intégrant au mieux le nouveau parc.

Au total une quarantaine de photomontages seront réalisés autour du projet, à des distances variées allant de 550 mètres à plus de 29 kilomètres. Vous pourrez commencer à en découvrir certains dans la prochaine lettre d'information du projet !

L'étude environnementale

Des écologues du bureau d'étude expert Envol Environnement sont venus recenser les espèces présentes sur la zone d'étude, avec une attention particulière pour les oiseaux et les chauve-souris. Ces observations ont été menées durant un cycle écologique complet : migration pré-nuptiale, nidification, migration post-nuptiale et hivernage, avec une trentaine de sorties réalisées, sur des plages horaires variées.

Plusieurs espèces d'oiseaux ont ainsi été observées, parmi lesquelles, le Bruant jaune, le Busard Saint-Martin ou le Vanneau Huppé.

Les chauve-souris ont également fait l'objet d'études par le biais de micros posés en altitude sur le mât de mesure et d'écoutes actives au sol. Le bilan montre une activité des chauves-souris principalement au niveau des haies et boisements, ainsi qu'à proximité du cours d'eau de la Souche.

Des mesures adaptées seront mises en place afin de maîtriser l'impact du parc dans son environnement, une fois l'implantation définitive des éoliennes déterminée en fonction des zones à enjeux repérées.

L'étude acoustique

L'étude acoustique a été menée par le bureau d'étude indépendant Sixsense Engineering au printemps. Des sonomètres ont été installés chez des riverains dans les neuf zones d'habitations les plus proches de la zone d'étude du projet.

Ces mesures nous ont permis d'avoir une connaissance du niveau de bruit ambiant actuel en fonction du jour et de la nuit, selon la vitesse et la direction du vent.

Des simulations acoustiques vont par la suite être réalisées pour calculer le bruit supplémentaire généré par les éoliennes. Cela nous permettra d'adapter leur mode de fonctionnement pour s'assurer du respect de la réglementation acoustique en vigueur pour l'ensemble du parc.

Des écoutes seront également réalisées une fois le parc en exploitation et des ajustements seront faits si nécessaire.

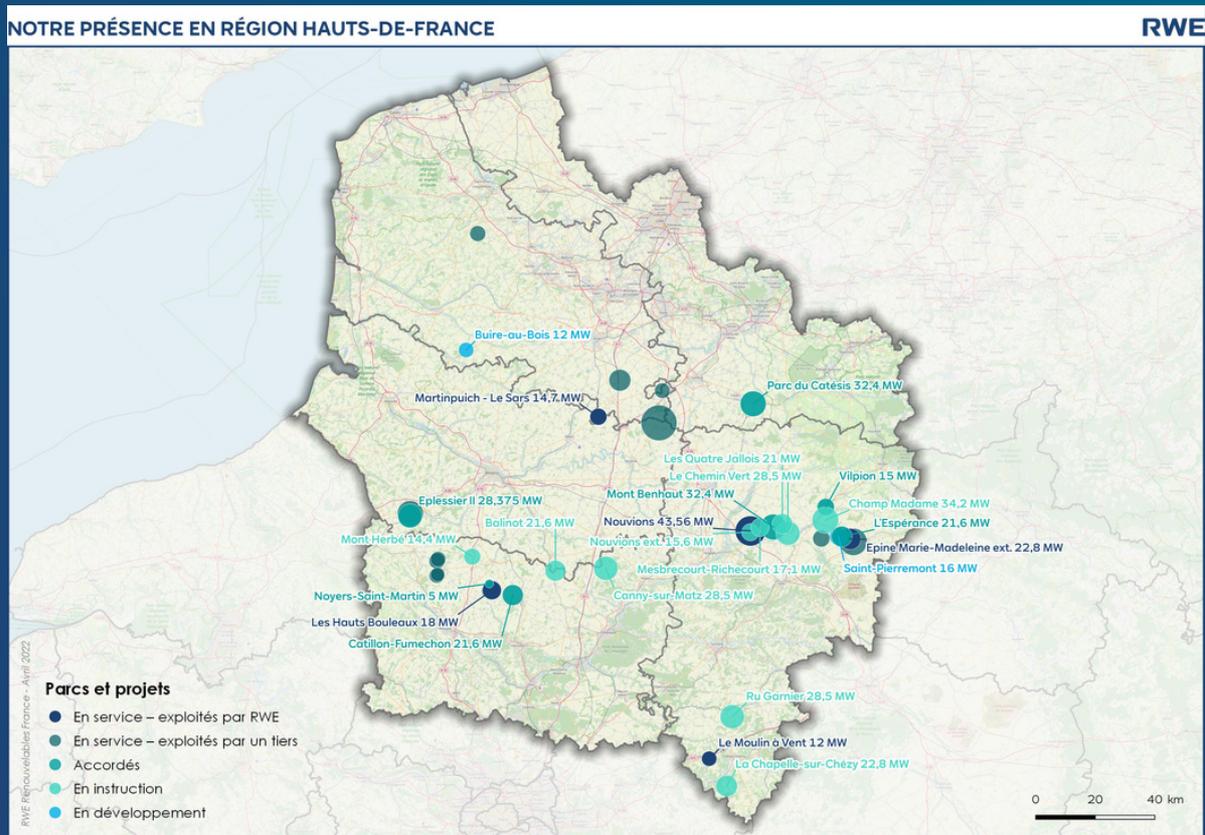
Qui sommes nous ?

RWE Renewables

RWE Renewables est un acteur présent à l'international, sur différents secteurs (éolien terrestre et en mer, solaire, stockage...) et appartient au groupe historique allemand RWE. Ce dernier est en pleine transition pour un abandon des énergies fossiles et vise la neutralité carbone d'ici 2040.

RWE Renewables France

Filiale française du groupe RWE Renewables, RWE Renewables France est l'un des principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables en France. Ce sont plus de 120 collaborateurs qui développent, construisent, exploitent et assurent la maintenance de parcs éoliens et solaires. Cette filiale du groupe RWE regroupe les anciens salariés de la branche de développement de Nordex France, suite à son acquisition en novembre 2020.



Forte de l'expérience acquise depuis près de 20 ans dans le développement de projets éoliens, les équipes ont déjà développé et mis en service plus 1 000 MW sur le territoire français, avec une présence historique dans la région Hauts-de-France. Sur l'année 2022, l'entreprise aura construit et mis en service 5 nouveaux sites éoliens qu'elle exploitera pendant les années à venir. La société intervient sur l'ensemble des étapes de la vie des projets. Du lancement du projet jusqu'à son démantèlement ou le renouvellement de son installation, nous portons une attention particulière à la qualité de nos réalisations en associant les acteurs du territoire très tôt au projet.